



Annnonce – Gestion mondiale d’actifs Scotia propose de modifier certains de ses Fonds Scotia et Fonds Dynamique

TORONTO, le 1^{er} mai 2026 – Gestion mondiale d’actifs Scotia (le « gestionnaire ») a annoncé aujourd’hui une série de changements visant les familles de Fonds Scotia et Fonds Dynamique. Ces changements comprennent des propositions de fusions de fonds, le lancement de nouvelles séries et des réductions de frais, sous réserve de l’approbation des autorités de réglementation compétentes et des porteurs de titres.

Les changements proposés reflètent un engagement constant à améliorer l’offre de placement et à rationaliser la gamme de produits.

Fonds Scotia – Fusions proposées

Sous réserve de l’approbation des porteurs de titres, le gestionnaire propose que chacun des fonds communs mentionnés ci-dessous (chacun, un « **fonds dissous** ») soit fusionné avec un fonds commun correspondant (chacun, un « **fonds maintenu** »).

Fonds dissous		Fonds maintenu
Fonds Scotia revenu avantage	fusion avec	Fonds Scotia équilibré de dividendes
Fonds Scotia d’actions mondiales à faible capitalisation	fusion avec	Fonds Scotia d’actions mondiales

Si la proposition est acceptée, chaque série de chaque fonds dissous sera fusionnée avec la série équivalente du fonds maintenu correspondant. Remarque : Les séries A et F du Fonds Scotia revenu avantage seront fusionnées avec les séries T et FT du Fonds Scotia équilibré de dividendes, respectivement, ce qui permettra aux investisseurs du fonds dissous de conserver les flux de trésorerie réguliers. Les séries T, FT et M du Fonds Scotia équilibré de dividendes seront offertes vers le 10 juillet 2026.

L’approbation des porteurs de titres sera sollicitée lors d’une assemblée extraordinaire virtuelle qui aura lieu le 5 août 2026 ou autour de cette date. Les fusions proposées auront lieu vers le 11 septembre 2026. Le gestionnaire assumera tous les coûts associés à chaque fusion.

Un document de notification et d’accès sera envoyé vers le 3 juillet 2026 aux porteurs de titres inscrits en date du 16 juillet 2026 en vue des assemblées extraordinaires. Le document de notification et d’accès présentera la procédure à suivre pour les titulaires souhaitant obtenir un exemplaire de la circulaire d’information de la direction (la « circulaire »), qui contient tous les détails

relatifs aux fusions proposées. Le document de notification et d'accès ainsi que la circulaire seront également disponibles sur le site de SEDAR+ à www.sedarplus.ca.

Le comité d'examen indépendant a passé en revue les fonds dissous et maintenus, examinant les potentiels conflits d'intérêts pouvant découler des fusions proposées. Il a formulé une recommandation favorable au gestionnaire après avoir déterminé que toutes les fusions, si elles sont mises en œuvre, produiront un résultat juste et raisonnable pour chacun des fonds dissous et le fonds maintenu correspondant.

Les fonds dissous seront fermés aux nouveaux investisseurs à compter de la fermeture des bureaux vers le 28 juin 2026; les investisseurs détenant déjà des titres pourront toutefois continuer à effectuer des achats (notamment par prélèvement automatique de cotisations) jusqu'à la fermeture des bureaux le 3 septembre 2026.

On prévoit actuellement que les porteurs de titres des fonds dissous pourront racheter ou échanger leurs titres en tout temps d'ici à la fermeture des bureaux le jour ouvrable précédant la fusion. De plus amples renseignements seront inclus dans la circulaire et les avis envoyés aux porteurs de titres.

Fonds Scotia – Réductions des frais proposées

Si la fusion est approuvée, les réductions des frais d'administration fixes (les « FAF ») suivantes seront appliquées au fonds concerné vers le 11 septembre 2026 :

- Fonds Scotia équilibré de dividendes, séries A, F, T et FT : les FAF passeront de 0,08 % à 0,05 %.
- Fonds Scotia d'actions mondiales, séries A et F : les FAF passeront de 0,25 % à 0,15 %.

Pour en savoir plus sur les Fonds Scotia, visitez fondsscotia.com.

Dynamique – Fusions proposées

Les fusions de fonds suivantes sont proposées :

Fonds dissous		Fonds maintenu
Fonds d'obligations canadiennes Dynamique	fusion avec	Mandat privé actif d'obligations de base Dynamique
Fonds d'obligations à rendement total Dynamique	fusion avec	Mandat privé tactique d'obligations Dynamique
Fonds de dividendes Dynamique	fusion avec	Fonds d'actions productives de revenu Dynamique*

* La fusion du Fonds de dividendes Dynamique ne requiert pas l'approbation des porteurs de titres, car elle répond aux critères relatifs aux fusions autorisées du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement. Des avis donnant des précisions sur la fusion seront envoyés aux porteurs de titres du Fonds de dividendes Dynamique.

Les porteurs de titres du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique et du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique (les « fonds soumis au vote ») seront invités à se prononcer sur les fusions proposées lors d'une assemblée extraordinaire qui aura lieu vers le 5 août 2026.

Un document de notification et d'accès sera envoyé vers le 3 juillet 2026 aux porteurs de titres inscrits en date du 16 juillet 2026 en vue des assemblées extraordinaires. Ce document présentera la procédure à suivre pour les porteurs de titres souhaitant obtenir un exemplaire de la circulaire d'information de la direction (la « circulaire »), qui contient tous les détails relatifs aux modifications proposées. Le document de notification et d'accès ainsi que la circulaire seront également disponibles sur le site de SEDAR+ à www.sedarplus.ca.

Sous réserve de l'obtention des approbations requises, les fusions devraient être mises en œuvre vers le 4 septembre 2026.

On prévoit actuellement que les porteurs de titres des fonds dissous pourront racheter ou échanger leurs titres en tout temps d'ici à la fermeture des bureaux le jour de l'évaluation précédant la fusion. De plus amples renseignements seront inclus dans la circulaire et les avis envoyés aux porteurs de titres.

Le comité d'examen indépendant des fonds dissous et des fonds maintenus a passé en revue les fusions proposées. Il a formulé une recommandation favorable ou donné son approbation après avoir déterminé que les fusions produiront un résultat juste et raisonnable pour les investisseurs.

Dynamique – Nouvelles séries et options d'achat

Dynamique profitera des fusions pour lancer de nouvelles séries et élargir l'offre d'options d'achat pour certains fonds maintenus, avec frais à l'acquisition ou sans frais, en dollars canadiens et en dollars américains. C'est-à-dire :

- Élargir l'accès au Mandat privé actif d'obligations de base Dynamique et au Mandat privé tactique d'obligations Dynamique par l'achat d'options libellées en dollars américains
- Ajouter de nouvelles séries au Fonds d'actions productives de revenu Dynamique

Dynamique – Modifications aux objectifs et à la stratégie de placement

Le gestionnaire propose de modifier les objectifs de placement des fonds suivants :

- Fonds de dividendes Avantage Dynamique
- Catégorie de dividendes Avantage Dynamique

Les modifications proposées offriront une plus grande souplesse de placement et permettront au gestionnaire de portefeuille d'explorer un éventail plus large d'occasions au sein de l'univers des actions canadiennes, au-delà des titres axés sur les dividendes ou le revenu.

Les modifications proposées seront finalisées avant d'être soumises à l'approbation des porteurs de titres.

Dynamique – Changements de nom de fonds

Les changements de nom suivants devraient entrer en vigueur une fois que toutes les modifications proposées auront été approuvées.

Les porteurs de titres recevront des renseignements précis sur les modifications proposées, y compris les circulaires d'information de la direction, le cas échéant.

Nom actuel	Nouveau nom
Fonds de dividendes Avantage Dynamique	Fonds canadien Avantage Dynamique
Catégorie de dividendes Avantage Dynamique	Catégorie canadienne Avantage Dynamique
Fonds de revenu immobilier et infrastructure II Dynamique	Fonds de revenu immobilier et infrastructure Dynamique

Tous les coûts découlant des modifications seront assumés par le gestionnaire.

Pour en savoir plus sur ces changements de noms de Fonds Dynamique, consultez le [site Web de Dynamique](#).

Les placements dans les fonds communs peuvent entraîner des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et des charges. Prenez connaissance du prospectus avant d'investir. Les parts de fonds communs ne sont pas garanties. Leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur est susceptible de ne pas se répéter. Les titres de série A sont offerts à tous les investisseurs; toutefois, ces titres ne peuvent pas être achetés par l'intermédiaire de comptes

sans conseils détenus auprès de courtiers (les « comptes de courtage à escompte »). Il est aussi possible d'acheter les titres de série F par ces comptes. Les écarts de rendement entre les séries sont principalement attribuables aux différences dans les frais de gestion et d'administration fixes. Les rendements des titres de la série F peuvent sembler plus élevés que ceux de la série A, car les frais de gestion ne comprennent pas la commission de suivi.

À propos de Gestion mondiale d'actifs Scotia

Gestion mondiale d'actifs Scotia^{MD} est un nom commercial utilisé par Gestion d'actifs 1832 S.E.C., société en commandite dont le commandité est détenu en propriété exclusive par la Banque Scotia. Elle offre des produits et services de gestion de patrimoine, notamment des fonds communs, des FNB, des fonds communs de placement non traditionnels liquides, des fonds d'actifs privés et des solutions de placement sur mesure pour le compte d'institutions et de particuliers, ainsi que dans le cadre de programmes d'actifs gérés. Pour obtenir plus de renseignements, visitez le www.scotiagam.com.

À propos de Dynamique

Dynamique est une division de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. qui offre une vaste gamme de produits et de services en gestion de patrimoine, notamment des fonds communs, des FNB gérés activement, des fonds communs de placement alternatifs liquides, des solutions fondées sur des actifs privés et des solutions de placement pour le compte d'institutions et de particuliers ainsi que dans le cadre de programmes d'actifs gérés. Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est une société en commandite dont le commandité est détenu en propriété exclusive par la Banque Scotia. Dynamique^{MD} est une marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence par Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

À propos de la Banque Scotia

La Banque Scotia a pour vision d'être le partenaire financier de confiance de sa clientèle et de générer une croissance rentable et durable. Dans l'esprit de sa mission d'entreprise, « pour l'avenir de tous », elle contribue à la réussite de ses clientes et clients, de leur famille et de leur collectivité en offrant des conseils et une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés, des services bancaires privés, d'investissement et de gestion de patrimoine ainsi que des services liés aux marchés des capitaux. La Banque Scotia se classe parmi les banques les plus importantes de l'Amérique du Nord au chapitre des actifs, avec environ 1 500 milliards de dollars canadiens d'actifs au 31 janvier 2026. Les actions de la Banque Scotia sont cotées en bourse à Toronto (TSX : BNS) et à New York (NYSE : BNS). Pour en savoir davantage, veuillez consulter www.scotiabank.com et suivre le fil @Scotiabank sur X.

© La Banque de Nouvelle-Écosse, 2026. Tous droits réservés.

PERSONNE-RESSOURCE

Relations avec les médias :

Alex Mathias

Communications, Gestion de patrimoine mondiale, Banque Scotia

Courriel : alexandra.mathias@scotiabank.com

Téléphone : 647-537-8036